



DES SUBVENTIONS CANTONALES POUR L'UTILISATION DU BOIS NEUCHÂTELOIS DANS LA CONSTRUCTION

Le bois est un matériau de grande qualité, dont la production est particulièrement faible en émission de CO² et dont l'utilisation permet de stocker pendant de nombreuses années du CO² extrait de l'atmosphère par la croissance des arbres. En fin de vie, les éléments en bois peuvent encore être utilisés sous forme de bois énergie, en substitution à d'autres énergies d'origine fossile. L'utilisation du bois dans le domaine de la construction est particulièrement intéressant du point de vue esthétique, technique et donc aussi en terme de bilan CO².

Pour encourager l'utilisation du bois dans ce domaine, les autorités cantonales ont validé un budget de 750'000 francs pour subventionner l'utilisation du bois neuchâtelois dans les projets de construction. Cette mesure s'inscrit dans le déploiement opérationnel du plan climat cantonal qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2040; vous pouvez télécharger le formulaire pour déposer une demande de subvention directement sur le site internet du service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) sous l'onglet «Forêts/Vos démarches administratives».

www.ne.ch/autorites/DDTE/SFFN/forets/Pages/DemarchesAdministrativesForets.aspx



Les deux passerelles installées récemment à la cascade de Môtiers et dans les gorges de la Poëta-Raisse sont un bel exemple d'utilisation de bois local pour des constructions de qualité. La passerelle de la cascade de Môtiers a d'ailleurs été retenue parmi les 13 projets suisses illustrant le calendrier Lignum 2025 édité par l'association faitière de l'économie suisse de la forêt et du bois (le calendrier peut être commandé sur www.lignum.ch).

CULTURE

SÉCHOIR À ABSINTHE

Le séchoir à absinthe de Boveresse, construit en 1893 et classé monument historique en 1998, est l'un des derniers séchoirs de la région. Uniquement ouvert sur réservation dès 10 personnes, il a conservé sa structure originale sans chauffage ni isolation. Le lieu expose des objets liés à la culture et au séchage des plantes utilisées pour l'absinthe, ainsi qu'une collection de véhicules agricoles et hippomobiles. Un parcours didactique, disponible en plusieurs langues, met en lumière l'importance économique de l'absinthe vers 1900. Un jardin de plantes utilisées pour l'absinthe a été aménagé autour du séchoir et permet aux visiteurs de sentir et goûter les ingrédients du célèbre breuvage.



(19/24)

DÉCHETS VERTS MÉNAGERS ET BRANCHAGES

Quelle est la différence entre un déchet vert ménager et du branchage et pourquoi est-il nécessaire de trier?

Les déchets verts ménagers – épluchures, fruits, légumes, restes de repas crus ou cuits (sauf poisson, viande et os), coquilles œufs, marc de café, thé, plantes, fleurs, gazon, feuilles mortes – sont destinés à la méthanisation (processus naturel biologique de dégradation de matières organiques qui produit du méthane et du digestat).

Les branchages – déchets verts ligneux (végétaux devant être coupés à l'aide d'un sécateur) – sont destinés au compostage.

Le procédé utilisé pour le traitement des déchets verts ménagers et des branchages n'étant pas le même, il est important de respecter le tri afin de garantir une meilleure valorisation des matières et ainsi limiter les surcoûts.

Concrètement qu'est-ce que cela implique pour le citoyen ?

Lors des tournées spéciales « Branches » qui a lieu 1 à 2 fois par mois selon les saisons, l'ensemble de la collecte est valorisé par compostage. Ainsi et uniquement à cette occasion, les déchets verts ménagers et les branchages ou tailles de haies (jusqu'à 12cm de diamètre) peuvent être mélangés et déposés en vrac dans le conteneur. Les branches qui ne peuvent être mises dans le végébox doivent être ficelées en fagot de 120 cm de long, 30 cm de diamètre et ne pas peser plus de 20 kg au maximum.

Attention au plastique

Beaucoup trop de plastique en tout genre se retrouve malheureusement dans les déchets verts. Il paraît important de rappeler que le tri des déchets évite la propagation de produits polluants dans la nature. Chacun est donc appelé à fournir un effort pour garantir un tri conforme et ainsi contribuer à préserver notre qualité de vie.

RETOUR SUR LA SOIRÉE DES NOU- VELLES ET NOU- VEAUX RETRAITÉS

Comme chaque année, le dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports a organisé, le jeudi 26 septembre dernier, une rencontre qui a rassemblé plus de 50 retraité-es et futurs retraité-es à la salle des spectacles de Couvet. Les participants et participantes ont pu s'informer sur les prestations à leur disposition ainsi que sur les opportunités de bénévolat au sein des associations locales. La soirée s'est conclue autour d'un apéritif dînatoire, favorisant les échanges et les discussions dans une ambiance conviviale.

INFORMATIONS PRATIQUES

PORTES OUVERTES - SAMEDI 19 OCTOBRE 2024

Afin de vous présenter l'aboutissement de ce projet, la nouvelle structure d'accueil pré- et parascolaire du site de Fleurier, située à Longeouse, ouvrira ses portes à la population de **14h à 17h**.

Nous nous réjouissons de vous y voir nombreuses et nombreux.

ARRÊTÉ DE CIRCULATION ROUTIÈRE - FOIRE DE COUVET 2024

La foire de Couvet aura lieu le vendredi 25 octobre prochain.

Par conséquent, un signal avec le texte « Interdiction générale de circuler à 2km excepté gare Couvet et Creux du Van » sera installé en face des Six-Communes à Môtiers.

La fermeture de la Place des Halles s'arrêtera au pont de la Place des Halles, au pont à la rue du Preyél 3 et à hauteur de la vitrine de la Boucherie Bohren.

L'avis de fermeture de la chaussée et l'arrêt de circulation sont disponibles sur www.val-de-travers.ch/page/arretes

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

Travers – Crêt-de-l'Anneau
Couvet – Malmont-Dessous 221
Couvet – Rue des Moulins 10
Fleurier – Rue de la Place d'Armes 13
Môtiers – Clos du Terreau 8

DATES LIMITES OPPOSITION

14 octobre 2024
21 octobre 2024
28 octobre 2024
28 octobre 2024
28 octobre 2024

ANNONCES

Le Conseil communal met au concours:

UN POSTE DE CONCIERGE À 35% (CDI) À COUVET,
dès le 1^{er} décembre 2024

Consultez nos offres d'emploi sous
Facebook - LinkedIn - NEMONews - www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi